

Code S21.G00.40.040 (S21.G00.41.024)	Libellé
RA020	Salariés d'entreprises étrangères sans établissement en France
RA110	Cultures spécialisées (personnel technique)
RA110B	Cultures spécialisées (personnel de bureau)
RA120	Champignonnières (personnel technique)
RA120B	Champignonnières (personnel de bureau)
RA130	Élevage spécialisé de gros animaux (personnel technique)
RA130B	Élevage spécialisé de gros animaux (personnel de bureau)
RA140	Élevage spécialisé de petits animaux (personnel technique)
RA140B	Élevage spécialisé de petits animaux (personnel de bureau)
RA150	Entraînement, dressage, haras (personnel technique)
RA150B	Entraînement, dressage, haras (personnel de bureau)
RA160	Conchyliculture (personnel technique)
RA160B	Conchyliculture (personnel de bureau)
RA170	Marais salants (personnel technique)
RA170B	Marais salants (personnel de bureau)
RA180	Cultures et élevages non spécialisés (personnel technique)
RA180B	Cultures et élevages non spécialisés (personnel de bureau)
RA190	Viticulture (personnel technique)
RA190B	Viticulture (personnel de bureau)
RA310	Sylviculture (personnel technique)
RA310B	Sylviculture (personnel de bureau)
RA320	Gemmage (personnel technique)
RA320B	Gemmage (personnel de bureau)
RA330	Exploitations de bois (personnel technique)
RA330B	Exploitations de bois (personnel de bureau)
RA340	Scieries fixes (personnel technique)
RA340B	Scieries fixes (personnel de bureau)

RA400	Entreprises de travaux agricoles (personnel technique)
RA400B	Entreprises de travaux agricoles (personnel de bureau)
RA410	Entreprises de jardins, entreprises paysagistes, entreprises de reboisement (personnel technique)
RA410B	Entreprises de jardins, entreprises paysagistes, entreprises de reboisement (personnel de bureau)
RA500	Artisans du bâtiment (personnel technique)
RA500B	Artisans du bâtiment (personnel de bureau)
RA502	Rémunérations versées aux salariés des artisans ruraux du bâtiment par les caisses de congés payés du bâtiment et des travaux publics
RA510	Artisans ruraux autres (personnel technique)
RA510B	Artisans ruraux autres (personnel de bureau)
RA600	Stockage, conditionnement de produits agricoles à l'exception des fleurs, fruits ou légumes (personnel technique)
RA600B	Stockage, conditionnement de produits agricoles à l'exception des fleurs, fruits ou légumes (personnel de bureau)
RA610	Approvisionnement (personnel technique)
RA610B	Approvisionnement (personnel de bureau)
RA620	Collecte, traitement, distribution de produits laitiers (personnel technique)
RA620B	Collecte, traitement, distribution de produits laitiers (personnel de bureau)
RA630	Traitement de la viande (hors volailles) comprenant une ou plusieurs opérations (abattage, découpe-désossage, conserverie) (personnel technique)
RA630B	Traitement de la viande (hors volailles) comprenant une ou plusieurs opérations (abattage, découpe-désossage, conserverie) (personnel de bureau)
RA640	Conserveries de produits autres que la viande (personnel technique)
RA640B	Conserveries de produits autres que la viande (personnel de bureau)
RA650	Vinification (personnel technique)
RA650B	Vinification (personnel de bureau)
RA660	Inséminations artificielles (personnel technique)
RA660B	Inséminations artificielles (personnel de bureau)
RA670	Sucreries, distillation (personnel technique)
RA670B	Sucreries, distillation (personnel de bureau)
RA680	Meunerie, panification (personnel technique)
RA680B	Meunerie, panification (personnel de bureau)
RA690	Stockage, conditionnement de fleurs, fruits et légumes (personnel technique)
RA690B	Stockage, conditionnement de fleurs, fruits et légumes (personnel de bureau)
RA760	Traitement des viandes de volailles (abattage, découpe, transformation) (personnel technique)

RA760B	Traitement des viandes de volailles (abattage, découpe, transformation) (personnel de bureau)
RA770	Coopératives diverses (personnel technique)
RA770B	Coopératives diverses (personnel de bureau)
RA801B	Organismes de mutualité sociale agricole
RA811B	Caisses de crédit agricole mutuel
RA821B	Autres organismes, établissements et groupements professionnels agricoles visés à l'article L.722-20 du Code Rural (6°), à l'exclusion des organismes à caractère coopératif
RA830B	SICAE Personnel statutaire
RA832B	SICAE Personnel temporaire
RA900	Gardes-chasse, garde-pêche
RA910	Jardiniers, jardiniers - gardes de propriété, gardes forestiers
RA920	Organismes de remplacement, entreprises de travail temporaire
RA970	Personnel enseignant d'établissement agricole privé visé à l'article L.722-20, 5° du code rural ou employé par les GPA visés au 6° de l'article L 722-20 du code rural
RA980	Travailleurs handicapés des E.S.A.T.